

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	Présidence	Date	3 juillet 2023
Numéro	23.242	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission Démocratie cantonale	Lié à (facultatif) : ad 23.613
Titre : Pour une information complète et détaillée pour les élections	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de compléter le matériel de vote électoral avec un feuillet complémentaire par parti politique, produit par ce dernier.	
Développement (obligatoire) : Force est de constater qu'aujourd'hui encore l'acte de vote est tout sauf évident pour nos concitoyennes et concitoyens et que le matériel mis à leur disposition ne leur simplifie pas la tâche. Dans cette optique, notre commission a notamment travaillé sur une information plus complète sur les candidatures et partis politiques lors des élections. Notre commission a estimé que, pour les élections, les informations données actuellement aux citoyennes et citoyens n'étaient plus suffisantes. Cela est flagrant avec l'arrivée des listes à 100 noms pour le Grand Conseil, ce qui a entraîné la perte d'informations complètes sur les candidates et candidats. Pour y remédier, notre commission demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de transmettre aux électrices et électeurs, en complément du matériel de vote standard, des feuillets produits par les partis politiques, en préservant l'égalité de visibilité.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Position du Conseil d'État

Cette thématique a déjà été débattue dans le cadre de la recommandation [20.178](#), Communication égalitaire lors des élections cantonales, faisant suite à l'instauration de la circonscription unique. Une commission consultative a étudié la problématique. La publication détaillée des informations des candidat-e-s sur le site internet de l'État a été considérée comme la solution la plus raisonnable en termes de coûts, d'environnement et de faisabilité, étant relevé que les partis politiques doivent jouer un rôle important dans la diffusion d'informations complémentaires pour promouvoir leurs candidat-e-s (voir rapport [20.057](#)).